



**DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA CARTE D'IDENTITE DE
JOURNALISTE PROFESSIONNEL A TITRE
INDEPENDANT**

NOM (en lettres capitales) :

PRENOMS :

PSEUDONYME :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE : SEXE : M F

ADRESSE PERSONNELLE COMPLETE ET LISIBLE :

.....
.....

ADRESSE E-MAIL PERSONNELLE :

TELEPHONE :

JE DECLARE EXERCER ACTUELLEMENT A TITRE INDEPENDANT LA PROFESSION DE JOURNALISTE :

PIGES

Publication (papier ou numérique), agence, entreprise de communication audiovisuelle, chaîne ou radio, émission, application mobile ou tablette.

**Joindre obligatoirement les justificatifs correspondants
(exemplaire de publication, CD, DVD, capture d'écran, un ou plusieurs exemplaire(s) de contrat(s) de pages...)**

Autorisez-vous la Commission à mentionner votre adresse e-mail personnelle et/ou professionnelle dans l'annuaire ?

O N



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur* :

- Que le journalisme est ma profession PRINCIPALE, REGULIERE et RETRIBUEE ;
- Que tous les renseignements fournis sont conformes à la vérité.

Je m'engage* :

- A faire connaître à la Commission tout changement survenant dans ma situation, qui entraînerait une modification des déclarations produites en vue de l'obtention de la carte ;
- A restituer ma carte à la Commission si je cesse d'être journaliste professionnel ou si j'y suis invité en vertu d'une décision prise par elle.

Fait àle.....

Signature :

*Toute fausse déclaration peut entraîner les sanctions prévues par l'article 31 de la loi n° 643-2004 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la presse.
Les membres de la Commission ainsi que le personnel sont tenus au secret professionnel.

NB :

1. En cas de perte de la carte identité professionnelle, le duplicata est délivré sur présentation du certificat de perte et après acquittement de la somme de 10 000F CFA.

RESERVE A LA COMMISSION

- FAVORABLE
 DEFAVORABLE

MOTIF :

VISA DU PRESIDENT

N° CIJP

